

Commission sportive golf Saint LO

REGLEMENT DE LA COMMISSION SPORTIVE SAISON 2025

Ce règlement précise la politique sportive du club, les engagements des joueurs et l'organisation des compétitions.

Ce règlement devra être mis à la disposition de tous les membres. Il est disponible sur le site de l'AS. GOLF DE SAINT LO et consultable au club.

1. Mission

La commission sportive agit dans le cadre de la délégation qu'elle a reçue du bureau de l'association.

La commission sportive a pour missions l'organisation et l'animation de l'ensemble des activités golf à caractère sportif de l'association, sous l'égide de la Fédération Française de Golf, de la Ligue de Golf de Normandie et du Comité Départemental De La Manche de Golf.

Cette responsabilité s'étend à :

- La planification annuelle des compétitions sportives de l'année au regard d'un budget alloué.
- L'organisation des compétitions internes
- L'organisation des compétitions de ligues, jeunes, seniors de la Manche, seniors de Normandie et notamment de pitch and putt.
- L'organisation éventuelle des interclubs
- La formation des équipes et leur entraînement
- La gestion des index
- Le respect des règles de jeu et de l'étiquette
- L'élaboration des règles locales
- La discipline sportive – déontologie

La commission sportive joue un rôle moteur dans l'organisation d'activités lucratives afin de participer au budget requis pour l'inscription des équipes aux compétitions extérieures

La Commission sportive établit un planning de réunion pour organiser et mettre en place ses différentes missions

Le président de la commission rend compte au bureau de l'association des travaux de la commission.

2. Membres de la commission

En application des statuts de l'association :

- Le président de la commission sportive est élu par le comité parmi les membres du bureau de l'association en fonction.

Les membres de la commission sont proposés par le président de la commission sportive et validés par bureau de l'association. (5 membres minimum)

- Les membres de la commission sont responsables de leurs actions dans le cadre des fonctions qui leurs sont attribuées.
- La commission peut s'adjoindre à titre consultatif les services de personnes compétentes.

3. Compétitions du club

Les compétitions organisées par le club sont ouvertes aux membres du club et aux joueurs extérieurs lorsqu'ils sont licenciés, à jour de leur questionnaire de santé ou certificat médical.

Les inscrits devront s'acquitter d'un droit d'inscription à la compétition et d'un greenfee pour les joueurs extérieurs non abonnés.

3 - 1 Inscription

L'inscription se fait uniquement via l'application ISP GOLF.

L'annonce de la compétition précise en particulier :

- o La date de la compétition,
- o Le parcours (pitch and put ou MOAI)
- o Le nom du sponsor éventuellement,
- o La formule de jeu,
- o Eventuellement le nombre de joueurs maximum
- o Les règles de la compétition

La date et l'heure limites d'inscription sont fixées à la veille de la compétition à 16H00.

3 - 2 Index et repères de jeu

Sauf conditions particulières, les index de chaque série correspondent soit aux séries classiques, soit de PITCH and PUTT de la FFGOLF.

Les repères de jeux (départs) sont identiques quelque que soit la catégorie d'âge et de joueur (homme, femme).

3 - 3 Compétition de classement

La commission sportive se laisse la possibilité d'organiser des compétitions PITCH AND PUT de classement ou au fil de l'eau afin d'intégrer des joueurs dans le classement national PITCH AND PUTT

Dans ce dernier cas les joueurs s'inscrivant dans la démarche au fil de l'eau devront se faire connaître et déclarer leur résultat après chacune de leur partie afin qu'il soit intégré dans le classement du Comité Pitch and Putt France (C.P.P.F.).

3 – 4 Championnats été, automne, hiver, printemps : La Mytho.

Seul les licenciés(es) FFG peuvent participer à la Mytho.

La Mytho se déroule sur 2 Challenges annuels (automne/hiver, printemps/été).

Chaque saison a son championnat de 4 ou 5 compétitions suivant un calendrier établi et communiqué à l'avance, et selon les conditions particulières (météo...).

Elle se déroule suivant la formule ringer score pour chaque championnat.

Les inscriptions aux compétitions se font sur lsp.

La clôture des inscriptions est à 16h la veille du départ souhaité sans dérogation possible.

Les trous de départ de chaque joueur sont aléatoires.

Les 2 premiers tours mixent les handicaps, les 2 derniers tours tiennent compte des handicaps.

En cas d'égalité (Brut ou Net) à l'issue d'un challenge le nombre de trou en 1 départage les ex-aequo en 1, le nombre de birdie en 2, le nombre total de compétitions effectuées en 3 et au tirage au sort si l'égalité demeure en 4.

Les Challenges se joueront en Brut et en Net (index Mytho). L'index Net Mytho est calculé au cumul des scores de chaque compétition divisée par le nombre de compétitions.

Le classement se fera ainsi :

Challenge Automne/Hiver : cumul du résultat du championnat d'automne avec le résultat du championnat d'hiver avec un minimum d'1 compétition par championnat.

Challenge Printemps/été : cumul du résultat du championnat de printemps avec le

résultat du championnat d'été avec un minimum d'1 compétition par championnat.

Si un joueur est classé en brut et en net, le brut prime sur le net.

Le droit de jeu de chaque compétition est fixé au début de chaque challenge.

La communication des départs, résultats se fait via le site Internet du Golf et ses réseaux sociaux en fonction de la disponibilité des salariés.

L'inscription s'établit pour chaque journée ; il n'y a pas l'obligation de s'inscrire sur toutes les journées de compétition.

3 - 5 Match-Play

Pendant la période de mars à juin la commission sportive organise le tournoi du club

En formule matchplay. La formule sera déterminée en fonction du nombre d'inscrits (nombre de poules ou élimination directe)

Cette compétition est réservée aux abonnés du club et fera l'objet d'un règlement particulier.

3 – 6 Master Séniors de la Manche

Le Golf de Saint Lo accueille les Masters séniors de la Manche sur 3 jours

3 – 7 Liste de départ

La liste de départ sera établie la veille de la compétition vers 17H00.

Il est demandé aux joueurs (euses) avant le début de leur partie de passer à l'accueil pour régulariser le paiement de leur droit de jeu ou éventuellement leur greenfee

Le joueur doit se présenter 10 minutes avant son heure de départ.

3 - 8 Détermination des séries pour l'attribution des prix :

S'agissant d'un parcours PITCH AND PUT les résultats sont en brut, femmes et hommes et toutes séries et âges confondus (sauf conditions particulières de l'épreuve).

Cependant la commission sportive ou sur proposition d'un partenaire sponsor peut décider de prendre en compte un classement par série si le nombre de compétiteurs est suffisant Un cumul de séries peut être envisagé pour ce faire.

3 - 9 Recording

Après la partie et sans délai, les cartes de scores lisibles, vérifiées et signées doivent être rendues à l'accueil du golf pour enregistrement.

Chaque carte de score devra comporter de manière claire et lisible le score de tous les trous et avoir 2 signatures (le marqueur et le compétiteur). Le total brut Aller, Retour et Total 18 trous doit être marqué.

En cas de différends entre le joueur et son marqueur sur le score d'un trou ou plus, le marqueur ne doit pas signer la carte et avertir le comité de l'épreuve.

Dans le cas d'une simple erreur, le marqueur devra simplement rayer, modifier puis signer en dessous de chaque modification.

Pour les compétitions en stroke-play le brut prime sur le net.

Pour les compétitions en Stabelford le net prime sur le brut.

Les ex-æquo sont départagés conformément aux règlements de la compétition ou à défaut sur les résultats des 9 derniers trous puis des 6 derniers, 3 derniers puis du dernier trou.

Si l'égalité subsiste, le Comité considérera le meilleur score sur le 17ème trou puis le 16ème ...en remontant jusqu'au premier.

3 - 10 Remise des prix

La présence du joueur participant à une compétition est vivement souhaitée à la remise des prix, par courtoisie envers le sponsor , les organisateurs et les autres participants.

Les joueurs gagnants mineurs ne peuvent pas recevoir de prix en alcool. Un lot de substitution leur sera proposé.

Un joueur ne peut pas cumuler un prix pour son classement en brut avec un autre prix pour son classement en net. Cependant, le cumul est possible avec un prix obtenu dans un concours organisé dans la compétition en question comme un concours de drive ou d'approche.

Le Commission sportive, en accord avec le partenaire, se réserve le droit de distribuer des récompenses par tirage au sort. Les abandons non justifiés et les absents ne pourront pas participer aux tirages au sort.

Tout joueur absent (ou non représenté par un joueur de son camp) à la remise des prix ne pourra réclamer son prix, celui-ci étant attribué au joueur suivant dans le classement de l'épreuve (sauf décision du sponsor qui pourra attribuer le lot au tirage au sort).

3 - 11 Comité d'épreuve

Il a en charge le bon déroulement de la compétition (règles, jeu lent...).

Tout litige sera arbitré par le comité de l'épreuve, sans voie de recours.

3 - 12 Discipline Sportive

Toute annulation de participation après l'édition des départs, ainsi que la non présentation au départ entrainera un score de pénalité, selon les règles fédérales.

Tout abandon non justifié (au regard du règlement fédéral) en cours de partie entrainera un score de pénalité, selon les règles fédérales (Extrait des règles fédérales :« Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité, sinon le joueur est disqualifié. Tout abandon pour motif médical non évident entraînera la

disqualification du joueur qui devra présenter a posteriori au Comité de l'épreuve un certificat médical pour changer son statut de « disqualifié » en « abandon justifié ».)

Un joueur ayant eu un comportement inapproprié vis-à-vis d'autres joueurs, vis-à-vis des organisateurs (sponsors, salariés du club, bénévoles de l'AS ...) ou plus largement vis-à-vis de l'Association Sportive peut se voir interdire l'accès aux compétitions pour une durée limitée ou illimitée.

Dans tous les cas le joueur concerné sera informé par l'AS.

Outre les cas évoqués ci-dessus la commission pourra intervenir suite à toute action contraire à l'étiquette : Jeu dangereux, jeu lent, non-respect du parcours

4. Politique sportive de l'AS Golf de Saint Lo

La commission sportive n'intervient que pour les compétitions amateurs par équipe.

La participation aux compétitions individuelles est, selon les règles de la Fédération Française de Golf, de la responsabilité de chacun.

4 - 1 Constitution des équipes

Le capitaine de chaque équipe est choisi pour chaque épreuve par la commission sportive.

4 - 2 Composition des équipes de l'AS

La sélection des joueurs s'effectue sur 2 critères :

- sportif : index et résultats obtenus lors des compétitions du club et à l'extérieur
- comportemental : esprit d'équipe, respect des décisions du capitaine, des co-équipiers, des adversaires, ainsi que l'attitude sur le terrain et en dehors.

Les licenciés membres de l'association sont informés de la survenance des compétitions au fil de l'eau, suivant le calendrier mis à disposition.

La sélection est décidée par la commission sportive. Lors d'une épreuve, la composition de l'équipe tiendra compte de la nature de la compétition, des formules de jeu et de la configuration du terrain accueillant la compétition, de l'enjeu spécifique de cette compétition.

4 – 3 Participation financière

L'AS prend en charge les inscriptions des différentes équipes et peut participer partiellement à leur défraiement ce qui suppose une participation financière personnelle du joueur.

Pour chaque épreuve, un budget est mis à disposition du capitaine qui le gère dans le respect des règles établies par le comité.

L'AS paie les engagements des équipes à la FFG et à la Ligue. Il n'est pas prévu de prise en charge des frais d'inscription pour les compétitions individuelles.

4 – 4 Représentation du club

Chaque joueur est un ambassadeur du club ; outre son comportement qui doit être irréprochable sur le parcours et à l'extérieur, il doit porter les tenues aux couleurs du club lors des compétitions par équipes et individuelles fédérales.

5 Politique sportive jeunes

Le Professionnel a en charge l'école de golf. Il est le référent de la commission sportive pour juger de l'aptitude d'un apprenant à s'inscrire en compétition.

La commission sportive intègre un référent jeune .

Un budget dédié est affectable pour des inscriptions d'équipes jeunes en compétition afin de représenter le golf de Saint Lo.

La commission sportive met un point d'attention pour favoriser cet apprentissage de la compétition en insérant, quand cela est possible, un joueur expérimenté dans sa partie ou en tant que caddie si le règlement de la compétition le permet.

.....

**La commission sportive se laisse le droit d'amender ce règlement au fil de l'eau avec validation du bureau. La commission sportive est la seule instance à régler les litiges
Vous vous engagez à respecter le règlement en participant à chaque épreuve.**